



ADDITIFS AUX REGLES DE SELECTION

**Patinage Artistique
Danse sur Glace**

Saison 2023/2024

(Document validé par le BE du 22/07/2023)



Compétitions concernées par cet additif :

PATINAGE ARTISTIQUE ET DANSE SUR GLACE

Table des matières

I	- LES MASTERS	3
II	- CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITES	6
III	- COMPETITIONS INTERNATIONALES.....	7
IV	- GRAND PRIX JUNIOR	12
V	- GRAND-PRIX SENIOR.....	14
VI	- CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR.....	16
VII	- CHAMPIONNATS D'EUROPE	18
VIII	- CHAMPIONNATS DU MONDE	20
IX	- JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE.....	22



I - LES MASTERS

Objectif :

La participation aux MASTER'S est **obligatoire**, sauf dérogation exceptionnelle délivrée par le DTN.

Dates

Du 28 au 30 septembre 2023 à VILLARD DE LANS.

Critères d'âges :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2022.

Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Conditions et Critères de Participation :

➤ **En PATINAGE ARTISTIQUE : Pour la catégorie SENIOR :**

✓ Être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans les catégories « Relève », « Senior » ou « Elite » au 1er juillet 2023.

ou

✓ Les athlètes sélectionnés et remplaçants aux Grand-Prix Senior de la saison en cours ou, dans le cas de l'annulation de la série des GP, les athlètes identifiés pour participer aux GP ;

ou

✓ Avoir participé au championnat de FRANCE Elite 2022/2023 ;

et

✓ Avoir la médaille Or pour les individuels.

Les quotas restants seront attribués en fonction du FRENCH RANKING général de la fin de saison 2022/2023, catégorie par catégorie.

Pour la catégorie couple artistique, en cas d'arrivée de nouveaux couples n'ayant pu réaliser des compétitions leur permettant d'être classé au FRENCH RANKING, un test pourra être organisé par la DTN 3 semaines avant au plus tard, avec présentation des deux programmes en situation de compétition.

Les couples constitués d'un patineur ou d'une patineuse étrangère qui ne seraient pas en possession du « Clearance certificat » délivré par l'ISU (dans le cas de patineurs soumis à release) à la date limite d'inscription ne pourront participer aux Master's.



Pour la catégorie JUNIOR :

- ✓ Être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans les catégories « Relève », « Senior » ou « Elite » au 1^{er} juillet 2023.
- ou**
- ✓ Les athlètes sélectionnés et remplaçants aux Grand -Prix Junior de la saison en cours ou, dans le cas de l'annulation de la série des GPJ, les athlètes identifiés pour participer aux GPJ ;
- ou**
- ✓ Pour tout autre athlète, il faut :
 - Être parmi les 3 premiers au championnat de FRANCE Junior 2023 ;
 - Être parmi les 3 premiers au championnat de FRANCE Novice-Advanced 2023 ;
- et**
- Avoir la médaille Vermeil pour les individuels.

Un patineur junior remplissant les conditions d'accès pour la catégorie Sénior, devra choisir la catégorie dans laquelle il participera.

Les quotas restants seront attribués en fonction du FRENCH RANKING de la fin de saison 2022/2023, catégorie par catégorie.

Pour la catégorie couple artistique, en cas d'arrivée de nouveaux couples n'ayant pu réaliser des compétitions leur permettant d'être classé au FRENCH RANKING, un test pourra être organisé par la DTN 3 semaines avant au plus tard, avec présentation des deux programmes en situation de compétition.

Les couples constitués d'un patineur ou d'une patineuse étrangère qui ne seraient pas en possession du « Clearance certificat » délivré par l'ISU (dans le cas de patineurs soumis à release) à la date limite d'inscription ne pourront pas participer au Master's.

➤ **En DANSE SUR GLACE : Pour la catégorie SENIOR :**

- ✓ Être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans les catégories « Relève », « Senior » ou « Elite » au 1^{er} juillet 2023.
- ou**
- ✓ Les athlètes sélectionnés et remplaçants aux Grand-Prix Senior ou, dans le cas de l'annulation de la série des GP, les athlètes identifiés pour participer aux GP.
- ou**
- ✓ Un des deux partenaires ayant participé au championnat de FRANCE Junior 2023 ou au championnat de France Elite 2022/2023 ;

Les quotas restants seront attribués en fonction du FRENCH RANKING Senior de la fin de saison 2022/2023 (puis du French Ranking Junior pour les couples qui montent Senior) .

Pour la catégorie danse, en cas d'arrivée de nouveaux couples n'ayant pu réaliser des compétitions leur permettant d'être classé au FRENCH RANKING, un test pourra être organisé par la DTN 3 semaines avant au plus tard, avec présentation des deux programmes en situation de compétition.



Pour la catégorie JUNIOR :

✓ Être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans les catégories « Relève », « Senior » ou « Elite » au 1er juillet 2023.

OU

✓ Les athlètes sélectionnés et remplaçants aux Grand-Prix Junior de la saison en cours ou, dans le cas de l'annulation de la série des GPJ, les athlètes identifiés pour participer aux GPJ

OU

✓ Un des deux partenaires ayant participé à un Grand-Prix Junior au cours de la saison 2022/2023 pour les couples nouvellement constitués ;

✓ Pour tout autre athlète, il faut :

- Être parmi les 3 premiers couples au championnat de FRANCE Junior 2023 ;
- Être parmi les 3 premiers couples au championnat de FRANCE Novice 2023

Les quotas restants seront attribués en fonction du FRENCH RANKING Junior puis Novice pour les couples qui montent en Junior en fin de saison 2022/2023.

Les couples constitués d'un patineur ou d'une patineuse étrangère qui ne seraient pas en possession du « Clearance certificat » délivré par l'ISU (dans le cas de patineurs soumis à release) à la date limite d'inscription ne pourront participer au Masters.

Pour la catégorie danse, en cas d'arrivée de nouveaux couples n'ayant pu réaliser des compétitions leur permettant d'être classé au FRENCH RANKING, un test pourra être organisé par la DTN 3 semaines avant au plus tard, avec présentation des deux programmes en situation de compétition.

Quotas maximums par catégorie

		JUNIOR	SENIOR
Patinage Artistique	Femmes	12	12
	Hommes	12	12
	Couples	4	8
Danse sur Glace	Couples	10	10

Ordre de Passage

L'ordre de passage est établi selon les critères suivants :

- Pour le programme court ou la danse rythmique, l'ordre de passage se fait en ordre inverse du ISU WORLD STANDING (WS) mis à jour au 20/09/2023
- Pour ceux qui ne seraient pas classés au WS, en ordre inverse du FRENCH RANKING général de la fin de saison 2022/2023 pour le patinage artistique et en ordre inverse du French Ranking de la fin de saison 2022/2023 catégorie par catégorie en danse sur glace (senior puis junior puis novice)
- Pour les programmes libres ou danses libres, l'ordre de passage se fait en ordre inverse du résultat du programme court ou la danse rythmique.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



II - CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITES

Dates : Du 10 au 14 décembre 2023 à VAUJANY (sous réserve de modifications).

Critères de Participation :

- ✓ Être âgé de 13 ans minimum à la date du 1er juillet précédent le Championnat ;
- ✓ Sont sélectionné(e)s d'office les athlètes titulaires et remplaçants aux Grand-Prix Sénior de la saison en cours ou, dans le cas de l'annulation de la série des GP, les athlètes identifiés pour participer aux GP ;

Les places restantes seront attribuées aux patineur(se)s ayant réalisé le meilleur score technique **sur le programme LIBRE** lors des compétitions suivantes :

- A la coupe de l'ouverture 2023 (Patinage artistique)
- A la coupe d'automne 2023 (Danse sur glace)
- Aux Masters 2023 ;
- Lors des compétitions internationales inscrites au calendrier ISU jusqu'au 27 novembre 2023 inclus ;

Les quotas maximums pour les Championnats de FRANCE Elite et scores minimums sont fixés par le tableau ci-après (Minimas actuels des Championnat d'EUROPE sous réserve de modification par l'ISU).

		Quotas	Score Technique MINIMUM
Patinage Artistique	Hommes	12	46 points
	Femmes	12	42 points
	Couples	8	42 points
Dansesur Glace	Couples	10	48 points

Ordre de Passage

L'ordre de passage est établi selon les critères suivants :

- Pour le programme court ou la danse rythmique, l'ordre de passage se fait en ordre inverse du ISU WORLD STANDING (WS) mis à jour au 6/12/2023
- Pour ceux qui ne seraient pas classés au WS, en ordre inverse du FRENCH RANKING général mis à jour au 6/12/2023
- Pour les programmes libres ou danses libres, l'ordre de passage se fait en ordre inverse du résultat du programme court ou la danse rythmique.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou d'accepter l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



III - COMPETITIONS INTERNATIONALES

Principes d'inscription :

La FFSG, sur proposition du DTN, est seule habilitée **à inscrire ou à déclarer forfait des** patineurs dans une compétition internationale du calendrier ISU.

Ces compétitions internationales permettent :

- aux patineurs à potentiel d'acquérir des points ISU ;
- aux patineurs de préparer les échéances importantes.

L'éventuelle prise en charge des dépenses engendrées par la compétition sera soumise à la DTN.

Dans le cadre d'une compétition qui ne serait pas prise en charge par la DTN, la FFSG fera uniquement les inscriptions administratives auprès de l'organisateur ou l'ISU.

La réservation des hôtels, des billets d'avion, est entièrement à la charge des patineurs ou des clubs concernés.

- Les inscriptions ne seront faites **au'après réception du montant des frais d'inscription**. En cas de forfait, ce montant sera conservé par la FFSG.
- La FFSG déterminera pour chaque compétition une date limite d'engagement.

Dans le cas où il y aurait des quotas inférieurs aux demandes, une commission mixte réunissant le(s) responsable(s) des disciplines PA et DG et les présidents des CSNPA et CSNDG répartiront les inscriptions en s'appuyant sur les classements ci-dessous par ordre de hiérarchie:

- ✓ Le World Standing ISU
- ✓ Les championnats de FRANCE Elite 22/23
- ✓ Les championnats de FRANCE Junior 2023
- ✓ Les Masters 2022 pour la 1^{ere} campagne et les Masters 2023 pour la 2^e campagne
- ✓ Les championnats de FRANCE Novice 2023
- ✓ Les championnats de FRANCE Minime 2023

Dans le cas où il y aurait des quotas inférieurs aux demandes, la priorité sera donnée 2 fois maximum par campagne par patineur ou couple.

Campagne 1 / Les demandes d'inscriptions pour les compétitions internationales ayant lieu de juillet à décembre 2023 doivent parvenir à la DTN **au plus tard le 15/07 2023** (via le formulaire JOTFORM.)

⇒ Concerne les patineurs ayant réalisé les scores minima ou contenus techniques en 2022/2023.



Campagne 2 / Les demandes pour les compétitions internationales ayant lieu de janvier à avril 2024 doivent parvenir à la DTN **au plus tard le 01/12/2023 (DG) et le 15/12/2023 (PA)**

⇒ Concerne les patineurs ayant validé les scores minima ou contenus techniques en 2022/2023 ainsi que ceux qui valideront leur score et contenus techniques aux Masters, à la coupe de l'ouverture, à la coupe de rentrée, à la coupe d'automne 2023 et en Tournoi de France en novembre ou décembre 2023.

- NB : Il est primordial que les clubs inscrivent des choix A et B dans le formulaire JOTFORM afin de pouvoir gérer la redistribution des inscriptions si trop de demandes sont reçues par rapport aux quotas disponibles

La DTN confirmera les compétitions retenues pour chacun des patineurs environ 15 jours avant la deadline des inscriptions

FORFAITS

Tout forfait non signalé à la FFSG dans un délai de huit jours avant le début de la compétition (sauf accident ou maladie justifié par un certificat médical) sera sanctionné par une **amende de 200€ par forfait** et impliquera que le patineur soit retiré des listes de la compétition internationale suivante sur laquelle il était positionné.

Si un forfait survient après la deadline d'inscription de la compétition souhaitée, les frais d'inscription ne seront pas remboursés par la FFSG.



Les inscriptions en compétitions Internationales pour les catégories BASIC NOVICE, INTERMEDIATE NOVICE, ADVANCED NOVICE, JUNIOR et SENIOR sont soumises à conditions :

PATINAGE ARTISTIQUE :

✓ Les podiums des championnats de FRANCE 2022/2023 de la catégorie Minime/Advanced Novice / Junior, le podium du championnat de FRANCE Elite 2022/2023 **sont autorisés à faire une compétition internationale avant la COUPE D'OUVERTURE et les MASTER'S.**

Si annulation des MASTER'S et de la COUPE D'OUVERTURE, possibilité de faire une compétition INTERNATIONALE jusqu'au 1^{er} novembre 2023.

Après ces deux compétitions de rentrée ou après le 1^{er} novembre 2023, les athlètes auront accès aux compétitions internationales **à condition qu'ils aient rempli les critères exigés.**

Pour tous les autres athlètes

✓ Sur la saison 2023/2024, avoir été sélectionné sur des GP, GPJ ou **avoir participé** à la **COUPE D'OUVERTURE ou aux MASTERS . (campagne 1)**

✓ Si pas de participation à la coupe de l'ouverture ou aux masters ; **Participer à un tournoi de FRANCE en novembre ou en décembre 2023. (campagne 2)**

✓ **Avoir réalisé les minimas** exigés au cours de la **saison précédente** ou de la **saison en cours**.

Les scores doivent être validés sur la catégorie visée ou inférieure (par exemple un patineur souhaitant participer à une compétition en junior peut valider son score en Novice ou en Junior mais pas Senior) sur les compétitions suivantes : compétition internationale, Masters, Coupe de L'ouverture, TDF, championnats de France.

Si annulation des GP, GPJ, des MASTER'S et de la COUPE d'OUVERTURE, seuls les scores et les contenus seront exigés.

Les sauts doivent avoir été validé sur une compétition avec une majorité de GOE -1 au minimum Les critères peuvent être réalisés sur plusieurs compétitions.

	Catégorie France	Catégorie ISU	Contenus Techniques
DAMES	MINIME	BASIC NOVICE	Double Flip OU double Lutz
	MINIME NOVICE	INTERMEDIATE NOVICE	Double Flip OU double Lutz ET combinaison double/double
	MINIME NOVICE	NOVICE ADVANCED	Double Axel OU 1 triple
	JUNIOR	ISU JUNIOR	Double Axel ET 2 triples différents
	SENIOR	ISU SENIOR	Double Axel ET 3 triples différents



	Catégorie France	Catégorie ISU	Contenus Techniques
MESSIEURS	MINIME	BASIC NOVICE	Double Flip OU double Lutz
	MINIME NOVICE	INTERMEDIATE NOVICE	Double Flip ou double Lutz ET combinaison double/double
	MINIME NOVICE	NOVICE ADVANCED	Double Axel OU 1 triple
	JUNIOR	ISU JUNIOR	Double Axel ET 3 triples différents
	SENIOR	ISU SENIOR	Double Axel ET 4 triples différents

	Catégorie France	Catégorie ISU	Score Total
COUPLES	MINIME NOVICE	NOVICE ADVANCED	65
	JUNIOR	ISU JUNIOR	95
	SENIOR	ISU SENIOR	110



DANSE SUR GLACE :

✓ Les podiums des championnats de FRANCE 2022/2023 de la catégorie Minime / Novice, Junior , le podium du championnat de FRANCE Elite 2022/2023 **sont autorisés à faire une compétition internationale avant la COUPE DE RENTREE, les MASTER'S et la COUPE D'AUTOMNE.**

Si annulation de la COUPE DE RENTREE, des MASTER'S et de la COUPE D'AUTOMNE, possibilité de faire une compétition INTERNATIONALE jusqu'au 1er novembre 2023.

Après ces deux compétitions de rentrée ou après le 1er novembre 2023, les athlètes auront accès aux compétitions internationales **à condition qu'ils aient rempli les critères exigés.**

Pour tous les autres athlètes

✓ Sur la saison 2023/2024, avoir été sélectionné sur des GP, GPJ ou **avoir participé** à la **COUPE DE RENTREE, COUPE D'OUVERTURE ou aux MASTERS . (campagne 1)**

✓ Si pas de participation à la coupe de rentrée, à la coupe d'automne ou aux masters ; **Participer à un tournoi de FRANCE en novembre 2023. (campagne 2)**

✓ **Avoir réalisé les minimas** exigés au cours de la **saison précédente** ou de la **saison en cours.**

Les scores doivent être validés sur la catégorie visée ou inférieure (par exemple un patineur souhaitant participer à une compétition en junior peut valider son score en Novice ou en Junior mais pas Senior) sur les compétitions suivantes : compétition internationale, Masters, Coupe d'automne, coupe de rentrée, TDF, championnats de France.

Si annulations des GPJ, des MASTER'S et de la COUPE D'AUTOMNE et de la COUPE DE RENTREE, seuls les minimas, les scores et les contenus seront exigés.

DANSE SUR GLACE	
BENJAMIN	Avoir réalisé 33 points en score TOTAL
MINIME	Avoir réalisé 55 points en score TOTAL
NOVICE	Avoir réalisé 85 points en score TOTAL
JUNIOR	Avoir réalisé 100 points en score TOTAL
SENIOR	Avoir réalisé 130 points en score TOTAL

Les demandes reçues en dehors des délais ne seront pas prises en compte.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



IV - GRAND PRIX JUNIOR

Quotas :

Quotas 2023/2024	
Messieurs	6
Dames	6
Couples	4
Danse	9

Critères d'âge :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2022.

Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Les conditions à valider pour pouvoir participer au test du mois de juillet sont les suivantes :

✓ Avoir réalisé par 1 fois, au cours de la saison 2022/2023, un score supérieur ou égal à :

	TOTAL
Dames	130 points
Messieurs	140 points
Couples	100 points
Danse	100 points

Pour les patineurs ou couples qui n'ont pas validé les scores, ou qui changent de partenaire, présenter les contenus techniques au plus tard un mois avant le test :

- Dames : 3 triples sauts différents validés, pirouettes niveau 4, séquence de pas niveau 3
- Messieurs : 4 triples sauts différents validés, pirouettes niveau 4, séquence de pas niveau 3
- Couples : 1 double saut lancé validé, double saut en parallèle validé, porté niveau 3
- Danse : Séquence de pas ou pattern de niveau 2 / autres éléments de niveau 4

Les sélections en GPJ (1 et 2), pourront être validées suite aux performances réalisées lors du test de sélection :

- Prise en compte du contenu technique des deux programmes
- Prise en compte des éléments de présentation



La participation à un 2^{ème} GPJ est conditionnée par l'atteinte de l'objectif suivant :

- Avoir atteint, sur le premier GPJ le score total minimum ci-dessous :

	TOTAL
Dames	138 points
Messieurs	163 points
Couples	100 points
Danse	118 points

- S'il y a plus de patineurs qui ont atteint les scores minimums que de quotas disponibles pour un 2e GPJ, la DTN sélectionnera selon l'analyse des performances de chacun des patineurs
- Si les scores pour un 2e GPJ ne sont pas réalisés, la DTN analysera les performances afin de déterminer ou non l'attribution du 2e quota

Patinage artistique et Danse sur Glace

Ce chemin de sélection et les étapes de qualification s'inscrivent dans le cadre du calendrier international fixé par l'ISU*.

*Sous réserve des modifications ISU

Calendrier

Du 23 au 26 août 2023	ISU Junior Grand Prix	Bangkok / THA
Du 30 août au 2 septembre 2023	ISU Junior Grand Prix (couple)	Linz / AUT
Du 06 au 09 septembre 2023	ISU Junior Grand Prix (couple)	Istanbul / TUR
Du 13 au 16 septembre 2023	ISU Junior Grand Prix	Osaka / JPN
Du 20 au 23 septembre 2023	ISU Junior Grand Prix (couple)	Budapest / HUN
Du 27 au 30 septembre 2023	ISU Junior Grand Prix (couple)	Gdansk / POL
Du 04 au 07 octobre 2023	ISU Junior Grand Prix	Yerevan / ARM

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



V - GRAND-PRIX SENIOR

Critères d'âge

Basés sur les règles générales de l'ISU.

Quotas et critères internationaux de sélection

Principes de Sélection : cf Règles Générales de Sélection.

Les sélections pour les quotas restants après la commission d'attribution des Grand-Prix (27-28 juin 2023) seront finalisées à l'issue de l'évaluation d'au minimum une compétition internationale obligatoire définie par la FFSG et ayant lieu avant le 1er octobre 2023 ainsi que des Masters.

Une communication sera publiée par la FFSG suite aux décisions prises lors de la commission d'attributions des Grand-Prix.

La participation aux Grands Prix, sauf dérogation accordée par le DTN, se fera en fonction des critères définis par la Commission d'attribution des Grand-Prix de l'ISU.

Calendrier

Du 20 au 22 Octobre 2023	ISU Grand Prix	Allen (Texas) / USA
DU 27 au 29 Octobre 2023	ISU Grand Prix	Vancouver /CANADA
Du 03 au 05 Novembre 2023	ISU Grand Prix	Angers / FRANCE
Du 10 au 12 Novembre 2023	ISU Grand Prix	Chongqing / CHINE
Du 17 au 19 Novembre 2023	ISU Grand Prix	Espoo / FINLANDE
Du 24 au 26 Novembre 2023	ISU Grand Prix	Osaka / JAPON

Critères ISU

Le score total minimum exigé par l'ISU pour participer aux GRAND-PRIX est le 3/5^{ème} du score du champion du Monde 2023* dans chacune des disciplines, soit :

TOTAL	
Dames	134,77
Messieurs	180,68
Couples	133,30
Danse	135,60

*Sous réserve des modifications ISU



➤ Les athlètes français qui participent au GRAND PRIX organisé en FRANCE sont soumis aux critères exigés par l'ISU.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



VI - CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR

Dates : Du 26 février au 03 mars 2024 à TAIPE CITY (Taipe)

Quotas

Quotas 2023/2024	
Messieurs	1
Dames	1
Couples	2
Danse	2

Critères d'âge :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2022.

Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Critères et conditions requis en vue d'une sélection au championnat du MONDE JUNIOR :

✓ La participation au **Championnat de FRANCE Junior** est **obligatoire** (Sauf pour les participants aux championnats d'Europe de la saison en cours). Les sélections seront confirmées à la suite du championnat. Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le Médecin de l'équipe de France peuvent être étudiées.

✓ La commission de sélection s'appuiera sur les critères suivants afin de déterminer la liste nominative :

1/ Avoir réalisé les minimas ISU lors de la saison précédente ou en cours* **dans la catégorie JUNIOR**

SCORES MINIMUM ISU MONDE JUNIOR		
TOTAL ELEMENT SCORES		
	SP/RD	FS/FD
MESSIEURS	25	44
DAMES	25	40
COUPLES	23	34
DANSE	24	38

*Sous réserve de modifications ISU



2/ Avoir validé les minimas FFSG **une fois en compétition internationale au cours de la saison 2023/2024 dans la catégorie JUNIOR * / ****

SCORES MINIMUM FFSG MONDE JUNIOR		
TOTAL SEGMENT SCORES		
	SP/RD	SCORE TOTAL
MESSIEURS	58	164
DAMES	51	132
COUPLES	40	115
DANSE	53	131

*jusqu'à la deadline des inscriptions (cf announcement ISU)

** les scores à valider pourront être réévalués suite aux modifications de l'ISU

Nb : les scores du programme court et total peuvent être réalisés **sur deux compétitions différentes**

3/ Analyse de confrontations directes. (La FFSG se réserve le droit d'imposer des confrontations entre les patineurs concernés)

4/ Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur sur les événements suivants au cours la saison 2023 / 2024 :

- GRAND-PRIX Junior
- MASTERS
- COMPETITIONS INTERNATIONALES en catégorie Junior
- CHAMPIONNATS DE France Élites
- CHAMPIONNATS DE FRANCE Junior ou Europes
- REGROUPEMENTS NATIONAUX

5/ Analyse du niveau d'expérience acquis en compétitions internationales de référence (Europe, Monde, Monde Junior),

Dans le cas où moins de patineurs ont réalisé les minimas FFSG qu'il y a de quotas disponibles, la commission de sélection analysera les performances de chacun afin de déterminer ou non leur éventuelle sélection.

Dans le cas où il n'y ait pas de compétitions en début de saison, proposition d'organiser un regroupement sur deux ou trois jours, à la fin du mois de janvier, au cours desquels les éléments, ci-dessous, seront pris en compte :

- Entraînements
- Présentation des deux programmes en situation

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé .



VII - CHAMPIONNATS D'EUROPE

Dates : Du 08 au 14 janvier 2024 à KAUNAS (Lithuanie)

Quotas :

Quotas 2023/2024	
Messieurs	3
Dames	1
Couples	2
Danse	3

Critères d'âge :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2022.

Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Critères et conditions requis en vue d'une sélection au championnat d'EUROPE :

✓ La participation aux **Masters** et au **Championnat de FRANCE Elites est obligatoire**. Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le Médecin l'équipe de France peuvent être étudiées.

La commission de sélection s'appuiera sur les critères suivants afin de déterminer la liste nominative :

1/ Avoir réalisé les minimas ISU lors de la saison précédente ou en cours* **dans la catégorie SENIOR**

SCORES MINIMUMS ISU EUROPE		
TOTAL ELEMENT SCORES		
	SP/RD	FS/FD
MESSIEURS	28	46
DAMES	25	42
COUPLES	25	42
DANSE	30	48

*Sous réserve de modifications ISU



2/ Avoir validé les minimas FFSG **une fois en compétition internationale au cours de la saison 2023/2024 dans la catégorie JUNIOR OU SENIOR * / ****

SCORES MINIMUM FFSG EUROPE TOTAL SEGMENT SCORES		
	SP/RD	SCORE TOTAL
MESSIEURS	68	195
DAMES	54	153
COUPLES	49	136
DANSE	62	156

*jusqu'à la deadline des inscriptions (cf announcement ISU)

** les scores à valider pourront être réévalués suite aux modifications de l'ISU

3/ Analyse de confrontations directes. (La FFSG se réserve le droit d'imposer des confrontations entre les patineurs concernés)

4/ Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur sur les événements suivants au cours la saison 2023 / 2024 :

- GRAND-PRIX Junior
- GRAND-PRIX
- MASTERS
- COMPETITIONS INTERNATIONALES CHALLENGER en catégorie Senior
- CHAMPIONNATS DE FRANCE Élites
- REGROUPEMENTS NATIONAUX

5/ Analyse du niveau d'expérience acquis en compétitions internationales de référence (Europe, Monde, Monde Junior),

Dans le cas où moins de patineurs ont réalisé les minimas FFSG qu'il y a de quotas disponibles, la commission de sélection analysera les performances de chacun afin de déterminer ou non leur éventuelle sélection.

Dans le cas où il n'y ait pas de compétitions en début de saison, proposition d'organiser un regroupement sur deux ou trois jours, à la fin du mois de janvier, au cours desquels les éléments, ci-dessous, seront pris en compte :

- Entraînements
- Présentation des deux programmes en situation

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



VIII - CHAMPIONNATS DU MONDE

Dates : Du 18 au 24 mars 2024 à MONTREAL (Canada)

Quotas :

Quotas 2023/2024	
Messieurs	2
Dames	1
Couples	1
Danse	2

Critères d'âge :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2022

Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Critères et conditions requis en vue d'une sélection au championnat du MONDE :

✓ La participation aux **Masters** et aux **Championnat de France Élite est obligatoire** (Sauf Blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le Médecin l'équipe de France peuvent être étudiées.

La commission de sélection s'appuiera sur les critères suivants afin de déterminer la liste nominative :

1/ Avoir réalisé les minimas ISU lors de la saison en en précédente ou en cours * **dans la catégorie SENIOR :**

SCORES MINIMUM ISU MONDE		
TOTAL ELEMENT SCORES		
	SP/RD	FS/FD
MESSIEURS	34	64
DAMES	32	53
COUPLES	29	46
DANSE	<u>35</u>	<u>52</u>

*Sous réserve de modifications ISU



2/ Avoir validé les minimas FFSG **une fois en compétition internationale au cours de la saison 2023/2024 dans la catégorie JUNIOR OU SENIOR * / ****

SCORES MINIMUM FFSG EUROPE		
TOTAL SEGMENT SCORES		
	SP/RD	SCORE TOTAL
MESSIEURS	78	213
DAMES	60	173
COUPLES	56	158
DANSE	68	168

*jusqu'à la deadline des inscriptions (cf announcement ISU)

** les scores à valider pourront être réévalués suite aux modifications de l'ISU

3/ Analyse de confrontations directes. (La FFSG se réserve le droit d'imposer des confrontations entre les patineurs concernés)

4/ Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur sur les événements suivants au cours la saison 2023 / 2024:

- GRAND-PRIX Junior
- GRAND-PRIX
- MASTERS
- COMPETITIONS INTERNATIONALES CHALLENGER en catégorie Senior
- CHAMPIONNATS DE FRANCE Élites
- REGROUPEMENTS NATIONAUX

5/ Analyse du niveau d'expérience acquis en compétitions internationales de référence (Europe, Monde, Monde Junior),

Dans le cas où moins de patineurs ont réalisé les minimas FFSG qu'il y a de quotas disponibles, la commission de sélection analysera les performances de chacun afin de déterminer ou non leur éventuelle sélection.

Dans le cas où il n'y ait pas de compétitions en début de saison, proposition d'organiser un regroupement sur deux ou trois jours, à la fin du mois de janvier, au cours desquels les éléments, i-dessous, seront pris en compte :

- Entraînements
- Présentation des deux programmes en situation

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



XIX – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

Dates : Du 25 janvier au 1er février 2024 à GANGWON (Corée du Sud)

Quotas :

Quotas 2023/2024	
Hommes	1
Dames	1
Couple Artistique	Non déterminé*
Dansesur Glace	1

*** le quota pour la catégorie couple sera attribué ou non en fonction des résultats obtenus lors des Grand Prix Junior**

Conditions d'éligibilité :

- Etre né entre le 01/01/2006 et le 31/12/2009
- Avoir la nationalité française
- Participer aux Masters Junior, et à la compétition internationale définie par la FFSG dans la catégorie Junior.

Une liste resserrée de patineurs sélectionnables sera établie **à la suite des Masters Junior 2023.**

Les patineurs inscrits sur cette liste resserrée se confronteront sur une compétition internationale qui pourra être le Trophée Métropole Nice Cote d'Azur (18-22 oct 2023)

✓ La commission de sélection s'appuiera sur les critères suivants afin de déterminer la liste nominative :

- ⇒ Analyse des confrontations directes.
- ⇒ Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur ou du couple sur les événements suivants au cours la saison 2023/ 2024 :
 - MASTERS JUNIOR
 - GRAND-PRIX JUNIOR
 - COMPETITION INTERNATIONALE JUNIOR DEFINIE PAR LA FFSG

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.